

# **MAIRIE DE FERRIERES SUR SICHON**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2009**

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 5 novembre 2009, à 20 heures, sous la présidence de Jean-Marcel LAZZERINI, Maire.

Présents : LAZZERINI Jean-Marcel, LAFAYE Jean-René, FRADIN François, BASMAISON Daniel, GRELIER Jacky, BASMAISON Odile, BLETTERIE Jean-Paul, DEHE CASTERA Anne, DESBATISSE Michel, DUZELLIER Pierre, GITENAY Pierre, MOULINOUX Laurent, POYET Pierre, RIAUX Caroline, SAINT ANDRE Bernard,

### **1. TRAVAUX DU BATIMENT DE LA SALLE DES FETES.**

La programmation des travaux de rénovation du bâtiment de la salle des fêtes se terminera en cette fin d'année. Le solde du budget affecté à ces dépenses – environ 6000 € - permet le remplacement de huit fenêtres du premier étage qui sont en mauvais état et de leur adjoindre, comme au rez-de-chaussée, des volets roulants. Les travaux de pose seront effectués par les employés communaux. Le conseil municipal approuve cette proposition.

### **2. DEMANDE DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR ALLEGER LES CHARGES FINANCIERES DU PRÊT POUR L'AMENAGEMENT DES RUES.**

Le Conseil Général apporte une aide pour alléger la charge financière des collectivités qui contractent un emprunt pour réaliser des dépenses d'investissement. La commune, ayant emprunté pour réaliser les travaux pour l'aménagement des rues de la mairie et du pavé, peut bénéficier de ces dispositions. Cet allègement peut atteindre 10% du montant emprunté avec un plafond pour celui-ci de 28000 €. Le dossier doit être déposé avant le 1<sup>er</sup> décembre prochain. Le conseil municipal mandate le Maire pour présenter la demande dans les délais.

### **3. RACCORDEMENT ELECTRIQUE DES STADE ET CAMPING MUNICIPAUX**

Des problèmes d'alimentation électrique surviennent périodiquement sur ces installations raccordées à un même branchement. Une séparation des deux circuits permettrait de mieux équilibrer la répartition des appels de puissance entre les différentes phases. Le distributeur, ERDF, consulté vient de transmettre le devis pour un second branchement électrique. Le coût brut s'élève à 1203,18 € TTC dont 721,91 € à charge de la commune. Le conseil municipal accepte ce devis et autorise le Maire à faire réaliser les travaux de séparation des circuits. Le circuit d'alimentation du camping devant recevoir l'avis de conformité du consuel, il est judicieux de procéder à la vérification et la rénovation éventuelle des 4 coffrets qui contiennent les prises électriques pour les emplacements de campeurs. Un devis sera demandé à un électricien local.

### **4. NOUVELLE DELIBERATION D'EXONERATION DE TAXE PROFESSIONNELLE.**

Le Maire rappelle que nous avons pris une délibération dans ce cadre, le 30 juin dernier. La sous-préfecture attire notre attention qu'il convient de ne pas citer d'article du C.G.I. en référence. Une délibération en conséquence est prise à nouveau.

## **5. INDEMNITE DU REGISSEUR DU CAMPING MUNICIPAL.**

Les nuitées du camping municipal ont rapporté 3378,29 €. L'indemnité due au régisseur – M. Francis PHILIBERT – est égale au tiers de cette somme soit 1126,10 €. Le Maire est autorisé à faire procéder aux opérations de mandatement.

## **6. RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MONTAGNE BOURBONNAISE.**

Ce rapport relatif aux activités de l'année 2008 est remis en séance aux membres du conseil municipal. Il sera procédé à son approbation lors de la prochaine réunion.

## **7. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT POUR LA GRIPPE H1/N1.**

Les services de l'Etat demandent aux communes de nommer un correspondant dans le cadre de la lutte contre cette forme de grippe. Caroline RIAUX se propose et ce rôle lui est confié par le conseil municipal.

## **8. DELIBERATION POUR L'ADHESION DE 7 NOUVELLES COMMUNAUTES DE COMMUNES AU S.I.E.G.A.**

Les communautés de communes - Bassin de Gannat, Bocage Sud, Commeny - Nérès les Bains, Le Donjon Val Libre, Pays de Lapalisse, Pays de Marcillat en Combraille et Val de Cher, ont demandé leur adhésion au S.I.E.G.A. pour sa compétence communautaire d'aménagement de zones communautaires et sa compétence optionnelle « Eclairage Public ». Le conseil municipal n'émet aucune objection à ces adhésions.

## **9. AFFAIRES DIVERSES**

### **- Contrat d'assurances de la commune auprès de la compagnie Groupama**

Des négociations entre les deux parties ont abouti, en raison des relations contractuelles anciennes, à bénéficier d'un gain de près de 15 % sur la prime globale à verser, à garanties égales. Le conseil municipal autorise le Maire à s'engager à nouveau avec cette compagnie.

### **- Indemnité du receveur municipal**

Le conseil municipal approuve le montant de l'indemnité légale à verser au Receveur Municipal pour ses conseils dans le cadre de l'élaboration du budget communal.

### **- Inscription au plan départemental de randonnées**

Les itinéraires de randonnées pédestres ont fait l'objet récemment d'une mise à jour menée par notre communauté de communes. Les chemins qui les supportent doivent être inscrits au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (P.D.I.P.R.) et ceux qui sont abandonnés doivent en être retirés. Il convient donc, par délibération du conseil municipal, de procéder à la mise à jour de ce plan. Pierre POYET est désigné pour effectuer ce travail d'ajouts et de retraites.

### **- Régularisation foncière à Cheval Rigon**

Des opérations d'achat et de vente ont mis en lumière des dérives de bornage de limites foncières au hameau de Cheval Rigon. Pour en annuler les effets, M. et Mme CHARMAN se proposent d'acquérir un petit terrain communal séparant leur propriété de celle de leurs voisins M et Mme DIDELOT. Ce terrain communal, devenu aujourd'hui inutile, desservait jadis un bâtiment maintenant disparu. Le conseil municipal ne voit pas d'obstacle à céder ce terrain dans la mesure où l'acte rappelle que les ouvertures de l'immeuble DIDELOT sont acceptées et supportées en tant que telles par les acquéreurs, ce qui fait l'objet à ce jour d'un consensus. Les frais d'acquisition seront à la charge des acquéreurs.

### **- Courriers de M Julien GENTIL (Les Souches)**

Le Maire résume les deux courriers adressés par l'administré. Le conseil municipal mandate le Maire pour rencontrer l'intéressé et résoudre les problèmes évoqués.

### **- Courrier de M. Benoît RICHARD de SOULTRAIT**

L'intéressé attire l'attention de M. le Maire sur l'état de l'ancien chemin communal courant, au-delà des Fours à chaux, en dessous de la rue François RIBOULET et en limite du pré Canard, en direction du Sichon. Ce chemin était soutenu dans sa partie haute par un mur en pierres sèches recevant des eaux de ruissellement de la route et aujourd'hui par endroits éventré notamment par des arbres ayant poussé de façon sauvage.

Le Maire propose de se tourner vers notre compagnie d'assurances qui désignera un expert pour faire un état des lieux et dégager les responsabilités. Cette proposition est acceptée.

### **- Programme d'entretien des chemins**

La commission permanente du Conseil Général doit se réunir ce 13 novembre afin d'examiner diverses demandes de subventions des communes. L'ordre des priorités risque d'être revu si la réfection du chemin privé de Glozel se heurte au refus d'un propriétaire concerné.

### **Arrêt nouveau de cars scolaires**

Dans une précédente séance, le conseil municipal s'était élevé contre la décision du Conseil Général de refuser la création d'un arrêt de car scolaire au lieudit Puyravel et avait présenté une solution. Par lettre du 19 octobre, le Conseil Général a récusé notre solution et maintenu sa décision. Le règlement départemental des transports adopté en 1999 précise que les élèves qui fréquentent l'école de la commune de résidence peuvent utiliser les transports scolaires existants mais que ce service public essaie de répondre aux besoins du plus grand nombre mais ne peut desservir tous les domiciles des usagers. Le fait d'instaurer un nouvel arrêt conduirait à augmenter le nombre de kilomètres effectués par le transporteur « en charge d'élèves » au détriment de ceux effectués « à vide », ce qui conduirait à un surcoût d'environ 2000 € par an à la collectivité, même si le nombre de kilomètres réellement effectué est rigoureusement identique sans ou avec arrêt supplémentaire.

### **- Courrier de l'Association des Paralysés de France**

L'association procèdera en 2010 à une collecte de textiles dans la mesure où un local pour leur dépôt est mis à disposition. Elle demande si la commune peut également assurer un acheminement de ces textiles jusqu'à Hauterive ou Gannat. Le conseil municipal accepte de mettre à disposition un local pour collecter les textiles mais ne peut assurer le transport.

### **- Séances de cinéma à Ferrières**

François FRADIN expose l'évolution récente des séances de cinéma à FERRIERES. Jusqu'à lors, l'association FERRIERES DEMAIN organisait, en liaison avec un projectionniste indépendant propriétaire d'un matériel mobile, des séances de cinéma. Pour des raisons de santé, ce professionnel arrête ses activités. L'association et la commune ont décidé de chercher une solution pour continuer à proposer des projections dans la salle du théâtre des masques. L'association s'est tournée vers l'Union Départementale des Associations d'Animation en milieu Rural de l'Allier (U.D.A.A.R. 03) à laquelle elle adhère et qui organise un circuit de diffusion de films selon une périodicité mensuelle. Le coût annuel ressort à une cotisation fixe de 300€ et une partie variable (0,20 €) fonction du nombre d'habitants de la commune soit 434,80€. Ces deux cotisations devraient être couvertes par la commune.

L'U.D.A.A.R. 03 propose également les services d'un opérateur pour procéder à la projection des films ce qui entraîne un coût annuel de 150 € que l'association FERRIERES DEMAIN propose de prendre en charge. Les entrées seraient encaissées par l'U.D.A.A.R. 03 (4,60 € pour les « plein tarif » et 3,40 € pour les « tarif réduit ») et l'association précitée pourrait bénéficier des ventes de bonbons. Le conseil municipal approuve cette formule pour l'année à venir et l'association présentera un bilan final.

### **- Récompenses pour le concours des maisons fleuries et vœux du maire**

La commission qui a en charge ce concours doit se réunir le lundi 16 novembre à 18 h 30 à la mairie pour établir le classement. Les récompenses seront remises à l'occasion de la cérémonie des vœux, le vendredi 8 janvier 2010, à 19 h 00, à la salle des fêtes.

### **- Essuie-mains des toilettes de la salle des fêtes**

Pour tenter d'apporter plus d'hygiène aux abords des toilettes de la salle des fêtes et de remplacer les serviettes textiles actuelles, Jean-René LAFAYE propose l'achat d'un ou deux dévidoirs d'essuie-mains en papier (la visite sur place confirme la nécessité de deux dévidoirs) pour un coût de quelques dizaines d'euros. Une négociation sera menée pour optimiser le coût définitif.

La séance est levée à 22 h 40 min

Compte-rendu vu par le Maire,  
Les Rédacteurs : Pierre POYET et François FRADIN

Affichage le 9 novembre 2009